

## BIBLIOGRAPHIE

DROIT POLONAIS  
CONTEMPORAIN  
1979 n° 1/2 (41/42)  
PL ISSN 0070 - 7325

## NOTES CRITIQUES

*Sejm Ustawodawczy Rzeczypospolitej Polskiej 1947 -1952 [La Diète Législative de la République de Pologne 1947 - 1952]*, sous la direction de Marian Rybicki, Wrocław 1977, Ossolineum. Institut de l'État et du Droit de l'Académie Polonaise des Sciences.

L'ouvrage clôture la série de monographies publiées sous les auspices de l'Institut de l'État et du Droit de TAPS, et consacrées à l'histoire du parlementarisme en Pologne Populaire. Le tome en question, bien qu'il ait paru le dernier, constitue la partie centrale du cycle reliant les études précédentes — sur le Conseil National du Peuple, premier parlement d'après-guerre dans les années 1944 - 1947 et sur la Diète de la RPP, instituée par la Constitution de juillet 1952. Tout comme les autres ouvrages du cycle, la monographie de la Diète Législative est élaborée par un groupe d'auteurs, mais se distingue malgré tout par une grande homogénéité de conception du thème, des appréciations fondamentales et des opinions. La composition des matières, de même que dans les autres volumes, a un caractère objectif. Le premier chapitre donne un bref aperçu de l'histoire politique de la Diète Législative (M. Rybicki), le deuxième chapitre traite des sources du droit concernant la Diète Législative (K. Działocha). Les chapitres suivants examinent successivement : la position constitutionnelle de la Diète (K. Działocha), les principes de son fonctionnement et de son organisation (J. Ciemniewski), les rapports de la Diète avec les autres organes supérieurs de l'État (Z. Rykowski), les fonctions de la Diète (K. Działocha et Z. Rykowski) ainsi que le processus de préparation de la nouvelle constitution (A. Gwiżdż). Le tome est fermé par de précieuses annexes, contenant des données sur la composition de la Diète Législative et de son présidium, la composition des commissions et des clubs parlementaires, les données sur les sessions et les effets de leur travail, ainsi que le texte du règlement de la Diète avec ses amendements successifs.

La Diète Législative possède une importance particulière dans l'histoire du parlementarisme de la Pologne Populaire. Comme son nom caractéristique l'indique, la Diète était une assemblée législative ; elle devait élaborer la première constitution de l'État populaire. Le début de sa législature échoit cependant dans la période des luttes pour la forme du régime, pour son caractère de classes, il abonde en combats politiques avec l'opposition, et en sérieux différends politiques au sein du bloc des partis démocratiques au pouvoir. Dès la deuxième moitié de 1948, de nouveaux phénomènes apparaissent, comportant la période des déviations qui se termina seulement en 1956. Du point de vue juridique, la problématique est non moins compliquée. La « Petite constitution » (provisoire), votée en février 1947, porte encore tout un bagage de formes et de conceptions propres au parlementarisme bourgeois et il a fallu, au moyen de la pratique et de l'interprétation, l'adapter aux besoins de la nouvelle période. La présentation convenable de ces affaires compliquées, les appréciations soigneusement pesées, la démonstration de l'acquis de la Diète Legis-

lative, sans passer sous silence les erreurs et déviations, ont demandé une grande érudition et responsabilité de la part des auteurs. Ils s'en sont très bien acquittés. Ce qui frappe beaucoup, c'est le réalisme des énonciations, l'objectivisme critique dans l'appréciation de la pratique constitutionnelle, l'application à rendre toute la complexité de l'évolution des institutions considérées. L'ouvrage indique les motifs d'action du législateur, met en relief les conditions politiques compliquées des actions entreprises et des solutions adoptées. Les auteurs ne cachent pas cependant les déviations dans le développement constitutionnel et les tendances défavorables pour l'évolution ultérieure du parlementarisme polonais.

Bien que la monographie se limite aux problèmes de la Diète, en raison de sa position prééminente par rapport aux organes de l'État, elle constitue une revue de toutes les institutions fondamentales du système politique de la Pologne des années 1947 -1952. Grâce à ce que les auteurs ne se sont pas bornés à la présentation et à l'exégèse des normes juridiques (bien que ce domaine strictement dogmatique soit extrêmement riche), mais ont touché la pratique constitutionnelle, nous avons obtenu une image très synthétique du fonctionnement du système politique de la période de la Diète Législative. C'est le premier essai d'une synthèse approfondie de l'histoire constitutionnelle de cette époque, fondée sur une pleine mise à profit de toutes les sources actuellement accessibles et de la littérature à ce sujet. Il est clair que l'accès à ces sources est encore incomplet, il est nécessaire d'étudier en détail certains thèmes, ce qui peut entraîner à l'avenir le besoin de réviser plus d'une thèse formulée dans la publication considérée. Elle nous donne pourtant une image presque complète et restera pour longtemps le point de départ à toutes recherches.

Il est difficile dans un court résumé de discuter toutes les questions qui éveillent un intérêt, et de polémiquer sur certaines thèses particulières. J'attirerais seulement l'attention des lecteurs sur la remarquable analyse critique des liens réciproques de la Diète avec le président de la République Populaire et le gouvernement, problème central pour le fonctionnement de la Diète à l'époque traitée. On y a montré, dans une perspective historique tracée avec justesse, le rôle croissant du président et les conditions politiques de ce processus (liées à la fonction de parti du président) aussi bien que le fondement institutionnel de la prééminence du président lié à sa fonction de président du Conseil de l'État et du présidium du gouvernement. Les auteurs montrent de façon convaincante le processus de la décomposition effective du gouvernement en tant que corps politique collégial, la concentration de ses prérogatives dans le Présidium étroit du gouvernement, et le changement du plénum du Conseil des ministres — d'un « gouvernement politique » en « gouvernement technique ».

La pratique du fonctionnement de la Diète a été présentée d'une manière exhaustive et universelle. Sur la base de données numériques (nombre de sessions et de réunions, travail des commissions, effets du travail législatif), les auteurs ont illustré la déchéance effective de la Diète et les sources politiques de cet état de choses. On a démontré d'ailleurs non seulement les symptômes mêmes de la déchéance, mais aussi examiné les déclarations des députés et la doctrine visant à cette époque à justifier cet état de fait. Bien que les données fondamentales de ce processus soient connues plus tôt, elles ont trouvé dans la monographie une présentation synthétique et une appréciation critique approfondie.

L'analyse de la pratique constitutionnelle et la présentation de l'évolution du système dans les années 1947 - 1952 n'éveillent pas de remarques polémiques. Il en est autrement dans la partie faisant l'analyse formelle dogmatique des institutions respectives, lorsqu'entrent en jeu les conceptions institutionnelles et l'interprétation de

certaines catégories théoriques générales. Les énonciations des auteurs sont d'un haut niveau et leurs thèses sont appuyées par une profonde argumentation. Néanmoins, là où l'on opère par des notions aussi générales et peu aiguës, ne serait-ce que comme la construction de la division du pouvoir, la divergence des opinions ne peut étonner. Aussi, ne suis-je pas convaincu sur la thèse des auteurs que l'intention du législateur était dès le début la tendance à une transformation générale du modèle parlementaire adopté formellement dans la Petite Constitution en direction du principe socialiste de l'unité du pouvoir. Les arguments avancés par les auteurs, et surtout la référence à la tendance exprimée par les députés, d'assurer la « supériorité de la Diète », ne sont pas suffisants, car la supériorité du parlement se situe également dans le modèle de la division des pouvoirs. On peut aussi polémiquer avec les auteurs sur la question de l'interprétation de la notion de législation, adoptée dans le texte de la « Petite Constitution » où s'enchaînaient les éléments de la notion formelle et matérielle de la loi.

Tout chercheur examinant cette période doit pourtant puiser dans cet ouvrage fondamental qui contient un ample matériel d'informations et d'analyses. LI constitue avec les autres tomes du recueil la plus grande réalisation d'après-guerre de la science polonaise du droit constitutionnel et peut être chaudement recommandé au lecteur étranger.

*Marek Sobolewski*